

2
DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES (06)

Communes du CANNET
et de MOUGINS

Permis N° 27

Chambre de l'Industrie et de l'Agriculture du Var n° 19

VILLE DU CANNET 06110

18.FEV.75 004488

SECRETARIAT GENERAL

CONSTITUTION

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE

pour veiller à la remise en état du
Lotissement de l'Aubarède
dans les communes du CANNET & de MOUGINS

PROCÈS-VERBAL

DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES INTÉRESSÉS

Nous **ALAUX Evelyne**, soussigné, nommée par arrêté préfectoral
du **20 Novembre 1974**, pour présider l'assemblée générale, certifions que
l'assemblée s'est réunie à la mairie **annexe de Rocheville (Le Cannet)**
le **25 Janvier 1975**.

La séance a été ouverte à **15** heure.

Nous avons donné lecture du pacte d'association et nous avons appelé l'assemblée à délibérer (i) sur les conditions des majorités requises conformément au code de l'urbanisme permettant d'autoriser l'Association (et sur la désignation des syndics chargés d'administrer la dite Association).

Il a ensuite été procédé au vote nominal des intérêts qui a été consigné par la signature des membres présents apposée dans les colonnes 7 et 9 de l'état récapitulatif ci-joint. Nous y avons certifié, par notre propre signature, l'adhésion ou le refus d'adhésion de ceux qui ne savent pas signer.

Il résulte de ce vote que, sur **319** intérêts inscrits à l'état récapitulatif ci-après, étaient présents **264** d'entre eux dont les noms ont été soulignés.

Nous avons classé dans un tableau, annexé au présent procès-verbal, les adhésions qu'il y a d'adhésion donnée avec l'état de l'assemblée générale.

(i) à majorité simple, soit deux tiers des voix, mais si deux voix sont égales, l'admission est déclarée par le vote de la personne qui a voté.